

Lignes directrices concernant le Fonds pour le sport communautaire

Du financement allant de 1 000 \$ à 5 000 \$ est offert pour appuyer les événements et initiatives communautaires qui augmentent le sport, les loisirs actifs ou l'activité physique chez tous les résidents.

Demandeurs admissibles

- Municipalités
- Districts de services locaux
- Gouvernements communautaires inuits

Activités admissibles

- Journées sportives
- Journées pour essayer une activité
- Les activités peuvent être offertes à titre d'événement ou d'initiative individuel ou de série d'événements ou d'initiatives

Coûts admissibles

- Dépenses axées sur l'événement ou l'initiative :
 - Équipement
 - Frais de location
 - Honoraires pour la formation
- Les dépenses liées au fonctionnement et à l'infrastructure ne sont **pas** admissibles

Critères du programme

- Les événements ou initiatives doivent être liés à l'augmentation du sport et des loisirs actifs.
- Tous les événements ou initiatives doivent être accessibles au public.
- Les événements ou initiatives doivent se tenir en 2025.
- Nous encourageons les demandeurs à établir un partenariat avec des écoles, des organismes de sport ou des groupes représentant des communautés en quête d'équité.

Financement offert

Ces subventions uniques d'un montant allant de 1 000 \$ à 5 000 \$ sont offertes aux communautés et seront attribuées selon le tableau ci-dessous, en fonction de la taille de la population indiquée dans le [recensement de 2021 de Statistique Canada](#).

Municipalités, districts de services locaux et gouvernements communautaires inuits :

Population	Montant de la subvention
Plus de 10 000	Jusqu'à 5 000 \$
De 5 000 à 9 999	Jusqu'à 3 500 \$
De 2 500 à 4 999	Jusqu'à 2 500 \$
De 1 000 à 2 499	Jusqu'à 2 000 \$
De 500 à 999	Jusqu'à 1 500 \$
Moins de 500	Jusqu'à 1 000 \$

Rapport final

En acceptant la subvention, le demandeur convient de présenter un rapport final au plus tard le 31 janvier 2026; il devra y inclure une description de l'événement, le budget final ainsi que trois (3) photos de l'événement ou l'initiative, et autoriser le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador ou Celebrate NL (Célébrons T.-N.-L.) à utiliser les photos à des fins promotionnelles.

Processus de demande

Les demandeurs peuvent présenter une demande au moyen d'un formulaire en ligne.

La date limite pour présenter une demande est le **vendredi 28 février 2025** à 23 h 59 (heure de Terre-Neuve).

Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées.